

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024.**

### **REMERCIEMENTS :**

De la Ligue contre le cancer pour la subvention accordée au titre de l'année 2024, de Madame Dormion pour le prêt de la salle pour le catéchisme.

### **TRAVAUX EFFECTUÉS :**

Entretien des différents terrains et du matériel.

Nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Restauration de l'ancienne cabine téléphonique en boîte à livres, installée au niveau du monuments aux morts.

Réparation de la machine à café salle des 2 Lys pour un coût de 72€.

Remplacement de la cuvette d'un wc à la salle des 2 Lys pour un coût de 256.56€.

Installation d'une porte dans la garderie pour que les enfants puissent accéder directement aux toilettes de l'ancienne salle des fêtes.

### **DÉPENSES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION :**

Plantations de printemps : 392€42.

Réassort de vaisselle salle des 2 Lys pour un coût de 174€02.

Achat de plusieurs panneaux de voirie pour la mise aux normes de la signalétique de la commune : 5725.88€.

Achat d'EPI (équipements de protection individuelle) pour les agents communaux : 299€50.

Commande annuelle des produits d'entretien pour les bâtiments communaux : 1167.28€.

### **PRIME LYCÉENS :**

La mairie offre à chaque lycéen, une prime de 30€.

**Pour en bénéficier, merci de vous présenter en mairie avec un certificat de scolarité et un RIB avant le 31 octobre 2024.**

### **CANTINE INTERGENERATIONNELLE :**

Mise en place du dispositif de cantine intergénérationnelle qui débutera le lundi 04 novembre.

Elle est ouverte aux parents, grands-parents des enfants scolarisés à Saint-Floris et aux habitants de la commune.

Le tarif fixé est de 7€ le repas sous forme de ticket numéroté.

Mode de paiement : par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor public.

Pour des questions d'organisation, le nombre limité d'adultes par jour est de 10 personnes.

Les réservations sont à effectuer par mail à l'adresse suivante : [cantinstfloris@gmail.com](mailto:cantinstfloris@gmail.com) ou par téléphone au 03.21.27.52.06 avant le jeudi 17h00 pour la semaine suivante.

### **REGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE :**

Le règlement de voirie communal ci-joint a pour but de définir les obligations de riveraineté, les obligations des occupants, les modalités de coordination, les procédures administratives et les règles techniques qu'il convient d'observer pour réaliser des travaux sur la commune de Saint-Floris.

### **DELIBERATIONS :**

- Pour la participation pour le centre de loisirs et le stage théâtre de Saint-Venant.
- Pour la création d'une nouvelle adresse
- Pour la signature du conventionnement de dématérialisation avec les services de l'Etat.
- Pour la mise en place du règlement de voirie

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

A compter du 01 octobre 2024, Madame Declerck est nommée secrétaire générale de mairie.

**VOIRIE COMMUNALE :** Un comptage routier est mis en place sur la commune à partir du 12 septembre dans le but d'évaluer certains critères : mesurer, par sens de circulation, l'heure, le nombre de voitures, de poids lourds, la vitesse de déplacement.

#### **TRAVAUX RD :**

Pour les administrés concernés par l'assainissement rue de Calonne et rue de Saint-Venant, vous pouvez nous donner votre retour suite aux travaux de reprise effectués ce mercredi 4 septembre, uniquement par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail au [mairie-stfloris@nordnet.fr](mailto:mairie-stfloris@nordnet.fr)

#### **RAPPELS :**

**En bordure des voies publiques ou privées, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies, de manière à ne pas gêner le passage des piétons, à ne pas cacher les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).**

Il est rappelé que la destruction des chardons (l'échardonnage) est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2001 dans les communes du département du Pas de Calais. Cette destruction est à effectuer au cours de l'été par, voie mécanique, et doit être terminée **avant le 14 juillet**.

**Après plusieurs signalements en mairie pour dénoncer des déjections canines de plus en plus nombreuses, nous rappelons les notions suivantes :**

**Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants (Article R632-1 du Code Pénal).**

**Pour la sécurité de tous, personnes et animaux, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse lors de leur promenade sur la voie publique et dans les lieux publics (Article 213 du Code rural).**

#### **DIVERS :**

Le réseau Tadao a mis en place des ajustements sur son réseau. Les améliorations et les mises à jour sont disponible sur le site : <https://www.tadao.fr/fr/>

**Agglo mobile :** Rendez-vous le Mercredi 13 novembre de 9h00 à 12h00 , Place Julien Lestage.

Ce camping-car aménagé se déplace au cœur des communes pour accompagner tous les habitants dans leurs démarches administratives quotidiennes liées aux services publics comme par exemple :

🔑 Des informations sur la facturation de l'eau potable.

🔑 Un accompagnement dans les démarches d'urbanisme ou pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau, d'un Pass'Mobil'Agglo...

🔑 Une demande de remplacement de bac de collecte

🔑 La prise de rendez-vous avec un conseiller France Rénov pour des travaux dans un logement (isolation, adaptation pour le maintien à domicile...)

#### **CAMPAGNE A BETTERAVES :**

La campagne à betteraves est démarrée et se poursuivra jusque début février. Il est demandé à chacun d'être vigilant et tolérant. Le planning des enlèvements sur la commune est affiché en mairie.

#### **MANIFESTATION A VENIR :**

**Samedi 12 octobre :** Repas des aînés à la Salle des 2 Lys

**OCTOBRE ROSE : La mairie se mobilise contre le cancer du sein.**

**Dimanche 13 octobre :**

Un thé dansant avec initiation à la danse est prévu, avec une restauration rapide le midi (Tous les bénéfices seront reversés à l'association « AGIR ENSEMBLE » de Saint-Venant).

La façade de la mairie sera éclairée de couleur rose tout le mois.

Un fil à soutien-gorge sera également à disposition : accrochons un maximum de soutiens-gorge pour montrer notre mobilisation.